

3N Concept

Société Civile au capital de 290 000 €
178 avenue Franklin Roosevelt
69500 Bron
990 958 621 RCS Lyon

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le 19 septembre,

Les associés de la société « **3N Concept** » se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au domicile de la gérance et sur sa convocation.

Sont présents :

Monsieur Rachid Salim	propriétaire de	28 990 parts
Madame Zahra Boumadi	propriétaire de	10 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rachid Salim en sa qualité de gérant associé, qui constate qu'elle est régulièrement constituée et peut valablement statuer ; les associés présents détenant l'intégralité des 29 000 parts composant le capital.

Le Président rappelle que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport de la Gérance,
- Transfert du siège social ; Mise à jour des statuts et de l'article 4,
- Mise à jour de l'article 24 des Statuts,
- Suppression des dispositions transitoires relatives à la constitution de la société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président met à la disposition des associés :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions soumis à l'Assemblée,

- le texte des statuts mis à jour,
- des documents d'information nécessaires.

Les associés déclarent unanimement avoir pu exercer le droit d'information et de communication qui leur est reconnu par les textes et donnent en outre quitus à la gérance des formalités de convocation.

Lecture est donnée du rapport de la gérance puis la parole est offerte aux associés.

Personne ne la demandant, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social du 178 avenue Franklin Roosevelt 69500 Bron, au 27 rue du 11 novembre 1918 - Les Ailes d'Azur, Bâtiment 1, Allée C - 69500 Bron.

L'Assemblée Générale, décide en conséquence de modifier les statuts et l'article 4, comme suit :

« **Article 4 – Siège Social**

Le siège social est situé :

27 rue du 11 novembre 1918 - Les Ailes d'Azur, Bâtiment 1, Allée C - 69500 Bron

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou du même département par simple décision de la gérance et partout ailleurs en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés. ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de mettre à jour l'article 4 des Statuts comme suit :

« **ARTICLE 24 – NOMINATION DU PREMIER GERANT**

M. Rachid Salim, susdésigné, a été nommé premier Gérant pour une durée indéterminée lors de la constitution de la Société le 10 juin 2025. ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de supprimer des statuts les articles 27 « Jouissance de la personnalité morale », 28 « Etat des actes accomplis pour la société avant son immatriculation », 29 « Pouvoirs », et 30 « Signature électronique - Convention sur la preuve », concernant les dispositions transitoires relatives à la constitution de la société, devenus sans objet.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée et il en a été dressé le présent procès-verbal signé par qui de droit.

Rachid Salim
Gérant

Zahra Boumadi